

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le mardi vingt septembre, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 15 septembre 2016

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIAK Catherine, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland, REID Derek.

Excusées : Mesdames MARTIN Sandrine et NYZAM Fabienne

Monsieur AUTHIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Travaux nouveau cimetière : les travaux sont terminés.

Coût estimé : 61 485.20 € HT

Coût définitif : 40 573.43 euros HT

Subventions obtenues :

Conseil départemental (15%): 6 086.01

Etat DETR (20%): 8 114.68

Financement communal : 26 372.7

TVA 8 114.69

Baliser les tombes qui peuvent être revendues dans l'ancien cimetière.

Réhabilitation des sanitaires du camping de Bonnes :

Permis de construire signé le 09 août 2016.

L'architecte Monsieur Xavier GEORGES finalise l'appel d'offre avec l'aide des bureaux de contrôle.

Bardage bois : même hauteur que sur le bâtiment principal (la partie comprise dans la zone inondable du local technique doit être crépis).

Travaux dans les chemins : Graves dans chemin du Moulin, de Charrerie à Saint Sac et chemin du stade pour un montant HT de 2 750 euros.

Reprise Bar/Restaurant :

2 candidatures à étudier, les autres candidats n'ayant pas donné suite.

- Monsieur et Madame DEVRIENDT
- Madame DERRES Malika

Après présentation des dossiers de candidature, le conseil municipal à l'unanimité retient la candidature de Monsieur et Madame DEVRIENDT, sous certaines conditions :

- Bail commercial 3/6/9 à rédiger chez un notaire ou avocat dont les frais (environ 600 euros seront à leur charge). Proposition de notre Notaire Maître DESAUTEL à Aubeterre.
- Loyer mensuel de 600 euros HTVA pour la partie commerciale et "logement" à l'étage soit une surface de 200 m² au total.
- Bail commercial à négocier directement avec les propriétaires Britanniques pour la petite pièce de 8 m² qui sert de plonge (le loyer était de 50 euros/mois et ils sont d'accord sur le principe de refaire un bail).
- La caution sera de 2 mois de loyers soit 1200 euros HTVA.
- Afin de pouvoir réaliser les travaux de "rafraichissement" et d'éventuelles mises en conformité, le conseil accorde 2 mois de loyers gratuits à partir de l'entrée dans les lieux.
- Le matériel que nous avons racheté suite à la liquidation judiciaire reste la propriété de la commune. Il est mis à disposition du locataire dans le cadre du loyer dans l'état, mais toute réparation sera à sa charge et si renouvellement deviendra sa propriété.
- Nous autorisons le locataire à changer le nom du commerce.
- La terrasse sur la voie publique fera l'objet d'une redevance pour occupation du domaine public (environ 50 euros/an).

Location logement Abbé Privat :

Etat des lieux avec les nouveaux locataires vendredi 23 septembre. Bail à partir du 1^{er} octobre 2016.

Caution ancien locataire Madame VASSART : le logement était en état et la caution va être rendue seule la facture pour l'entretien de la chaudière va leur être retenue soit 94.71 euros.

La hotte va être changée mais ne faisait pas partie de l'état des lieux.

Acquisition parcelles de Monsieur DELMOND jouxtant la salle des fêtes :

Monsieur DELMOND a donné son accord pour que la commune achète deux parcelles cadastrées A 710 et 623 soit 232 m² pour la somme forfaitaire de 300 euros, les frais étant à la charge de la commune. Accord à l'unanimité du conseil.

Succession THILLARD : la commune a fait une offre de 0.50 euros du m² pour l'acquisition des parcelles A 412 (42a 05) rue de Farebersviller, A 621 (40a 60)Le bourg et ZE 5 (78a 80) La Clartie. Parcelles qui font parties du droit de préemption établi par la commune par délibération du 08 décembre 2015. Accord à l'unanimité du conseil.

Pneus du tracteur : un pneu du tracteur a du être réparé en urgence.

Le changement des pneus s'avère nécessaire car la réparation est provisoire.

Un devis pour des pneus de marque KLEBER est proposé pour 1 683 euros HT avec reprise des pneus existants pour 140 euros.

Accord du conseil pour valider ce devis.

L'expert de Groupama doit passer pour faire une expertise et décider du remboursement.

Elaboration d'un projet départemental : questionnaire à compléter concernant les atouts et les ambitions du département ainsi que le rôle et la vision à l'horizon 2025 de la Charente.

Exonération de la taxe foncière sur les terres agricoles cultivées en bio : lecture du courrier adressé par Monsieur et Madame JACQMIN qui cultivent plusieurs parcelles sur les communes de Bonnes, St Romain, Les Essards et Rouffiac. Le conseil municipal demande à connaître l'avis des autres communes concernées avant de se prononcer.

Chemin rural du Fresse : lecture du courrier de Doug STOREY et Gillian BRANFORD qui veulent acquérir la propriété de Monsieur STEPHENSON au Fresse parcelles 124 et 122 et souhaitent acheter la portion de chemin les jouxtant et donnant sur leur propriété. Après délibération le conseil municipal donne un avis favorable sous réserve que Monsieur CHARMILLON garde un accès pour nettoyer sa haie. (1 contre : LALANCE Ghislaine, 8 pour).

Compteur Linky : Madame WLOCZYSIK soulève le problème des compteurs LINKY. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le domaine de compétence de la commune.

Projet éolien : l'enquête publique est ouverte depuis le 18 septembre et se termine le 28 octobre.

Il est demandé aux communes concernées de se prononcer au plus tard 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête publique.

Après vote du conseil :

1 pour : CHATENET Fabrice, 2 abstentions : PASQUAUD Roland et BEGUERIE Stéphane, le reste des conseillers présents étant contre le projet).

Le conseil municipal demande un complément d'information avant de se prononcer définitivement trouvant que l'étude n'est pas assez précise sur le bruit et la rentabilité des éoliennes.

Travaux à prévoir : Nettoyer les conteneurs poubelles du fait de l'odeur surtout en période de grosse chaleur.

Séance levée 23h30

